

Association VAR AZUR LINGE

262, avenue François Cuzin

83100 TOULON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice au 31 décembre 2020

RAPPORT AVEC CERTIFICATION SANS RESERVE

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 30 octobre 2020, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association « VAR AZUR LINGE », relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association VAR AZUR LINGE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note « changement de méthode » de l'annexe des comptes annuels relatifs :

- aux impacts de l'application du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 sur la présentation des comptes annuels ;
- à l'impact de la comptabilisation d'une provision pour indemnité de départ à la retraite.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Toulon, le 30 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes
JH & Associés
E.LOMPRE



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement	138	99	39	108	69	64.17
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit	1 032	1 032				
	Concessions, brevets, licences, marques...	1 821	681	1 140	1 280	140	10.97
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	335 914	265 825	70 089	75 566	5 477	7.25
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées	340		340	340			
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres	13 002		13 002	12 962	40	0.31	
Total I	352 246	267 637	84 609	90 256	5 647	6.26	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours	6 725		6 725	4 994	1 731	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	703		703	831	128	15.40
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	52 751		52 751	54 995	2 245	4.08
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	302 794		302 794	95 783	207 012	216.13
Charges constatées d'avance (2)				924	924	100.00	
Total II	362 973		362 973	157 527	205 446	130.42	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	715 219	267 637	447 582	247 783	199 800	80.63	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	242 376	242 376		
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité					
Autres					
Report à nouveau	91 899	106 808	14 909	13.96	
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	20 438	14 909	5 528	37.08
	Situation nette (sous total)	170 914	150 477	20 438	13.58
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	197	357	160	44.82
	Provisions réglementées				
	Total I	171 111	150 834	20 278	13.44
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	28 481		28 481	
	Total III	28 481		28 481	
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	60 000		60 000	
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	9 681	6 093	3 587	58.87
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	178 302	72 804	105 497	144.91
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	7	18 051	18 044	99.96
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance				
	Total IV	247 990	96 949	151 041	155.79
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	447 582	247 783	199 800	80.63

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

255 947

96 949

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations				55	55	100.00
Ventes de biens et services						
Ventes de biens	354 785		455 155		100 370	22.05
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	10		1 064		1 054	99.06
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	651 898		750 476		98 578	13.14
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats	8 265				8 265	
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	160 544		24 830		135 714	546.57
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	2 367		29 037		31 404	108.15
Total I	1 177 870		1 202 544		24 674	2.05
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	229 045		247 905		18 860	7.61
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	10 619		13 885		3 266	23.52
Salaires et traitements	787 857		785 469		2 388	0.30
Charges sociales	73 885		112 504		38 619	34.33
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	23 120		27 091		3 971	14.66
Dotations aux provisions	28 481				28 481	
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	205		237		32	13.68
Total II	1 153 212		1 187 091		33 879	2.85
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	24 657		15 453		9 205	59.57

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

4 868

625

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation	488		133		355	266.34
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III	488		133		355	266.34
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées			176		176	100.00
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV			176		176	100.00
2. Résultat financier (III-IV)	488		43		531	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	25 146		15 409		9 736	63.18
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital	160		160			
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V	160		160			
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	4 868		660		4 208	637.62
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI	4 868		660		4 208	637.62
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	4 708		500		4 208	841.69
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)	1 178 518		1 202 837		24 319	2.02
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 158 080		1 187 927		29 847	2.51
5. EXCEDENT OU DEFICIT	20 438		14 909		5 528	37.08

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 447 582.40 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 177 869.53 Euros et dégageant un excédent de 20 437.67 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les conséquences liées à l'épidémie du COVID-19 sont :

- Baisse du chiffre d'affaires due à la fermeture des boutiques et ateliers de mi-mars à mi-mai ainsi qu'au mois de novembre 2020.
- Recours à l'activité partielle
- Charges sociales :
 - * URSSAF : suspension des échéances de 03/2010, 10/2020 et 11/2020 pour 27 527.62 €
 - * RETRAITE AG2R : suspension des échéances 10/2020 et 11/2020 pour 4 289.86 €
 - * PREVOYANCE CHORUM : suspension des échéances 03/2010 et 10/2020 pour 1 261.19 €
- Signature d'un prêt garanti par l'Etat en 09/2020 pour 60 000 €.
- Var Azur Linge a perçu le 1 septembre 2020 une aide exceptionnelle du Fonds de Développement de l'Insertion pour 37 198.5 euros.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

1) Application du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2018.

Un nouveau règlement relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif est applicable depuis le 1er janvier 2020 (règlement ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018 homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2018 publié au JO du 30 décembre 2018). Les changements essentiels concernent les points suivants:

- Pour les subventions d'investissement, il est prévu de supprimer le traitement comptable spécifique aux subventions d'investissement au profit des dispositions classiques du PCG. La notion de subvention affectée à des biens renouvelables disparaît ainsi que l'utilisation des comptes 102600 et 103600.

- Le nouveau règlement introduit une différenciation au niveau de la comptabilisation des cotisations avec deux comptes :
" 756100 " Cotisations dites sans contrepartie. C'est-à-dire des cotisations qui ne sont sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur.

" 756200 " Cotisations dites avec contrepartie.

En l'espèce, ces comptes n'étaient pas utilisés et donc le nouveau règlement n'a aucun impact sur la présentation des comptes sur ce point.

- La présentation des contributions volontaires en nature a également été modifiée et notamment le traitement comptable des abandons de frais engagés par les bénévoles. Ces abandons font l'objet d'une nouvelle méthode de comptabilisation.

Nous avons donc résumé ci-dessus les points essentiels pouvant concerner l'association, la conclusion étant qu'il n'y a eu aucun impact significatif par rapport à l'exercice précédent concernant la présentation des comptes annuels.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

2) Comptabilisation d'une provision pour indemnité de départ à la retraite :

Une étude a été établie pour déterminer le montant du passif social au titre des indemnités de fin de carrière. Elle a pris en compte différents paramètres propres à chacun des salariés:

- l'âge
- la catégorie socio-professionnelle
- l'âge de départ en retraite
- l'ancienneté au moment du départ à la retraite
- le salaire brut annuel

La convention collective nationale des ateliers et chantiers d'insertion a été retenue.

Le montant des engagements a été calculé selon les éléments démographiques et les paramètres retenus, en tenant compte des charges sociales paramétrées en cas de départ à l'initiative du salarié ou de la taxe spéciale de 50% en cas de mise à la retraite.

Informations générales complémentaires

Le conseil d'administration réuni le 30 octobre 2020 a validé les décisions suivantes :

- Il a été dédité de ne pas refacturer à La Fibre Solidaire le temps d'intervention de Monsieur FOGU durant tout l'exercice 2020, compte tenu du contexte de la crise sanitaire.
- Le partenariat avec La Fibre Solidaire sur le poste de direction s'achèvera le 31 décembre 2020.
- Le partenariat avec La Fibre Solidaire sur le pôle administratif est maintenu pour l'exercice 2021.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	138		
TOTAL	138		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 852		
TOTAL	2 852		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	47 500		1 100
Installations générales agencements aménagements divers	188 752		15 708
Matériel de transport	72 820		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	9 407		626
TOTAL	318 480		17 434
Autres participations	340		
Prêts, autres immobilisations financières	12 962		40
TOTAL	13 302		40
TOTAL GENERAL	334 773		17 474

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement			138	138
TOTAL			138	138
Autres immobilisations incorporelles			2 852	2 852
TOTAL			2 852	2 852
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			48 600	48 600
Installations générales agencements aménagements divers			204 460	204 460
Matériel de transport			72 820	72 820
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			10 033	10 033
TOTAL			335 914	335 914
Autres participations			340	340
Prêts, autres immobilisations financières			13 002	13 002
TOTAL			13 342	13 342
TOTAL GENERAL			352 246	352 246

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	30	69		99
TOTAL	30	69		99
Autres immobilisations incorporelles	1 572	140		1 713
TOTAL	1 572	140		1 713
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	46 534	453		46 987
Installations générales agencements aménagements divers	136 960	11 703		148 663
Matériel de transport	51 924	10 067		61 991
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 497	688		8 185
TOTAL	242 914	22 911		265 825
TOTAL GENERAL	244 517	23 120		267 637

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	69				
Autres immob.incorporelles TOTAL	140				
Instal.techniques matériel outillage indus.	453				
Instal.générales agenc.aménag.divers	11 703				
Matériel de transport	10 067				
Matériel de bureau informatique mobilier	688				
TOTAL	22 911				
TOTAL GENERAL	23 120				

Tableau des variations des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	242 376				242 376
Report à nouveau	106 808			14 909	91 899
Excédent ou déficit de l'exercice	14 909	5 528		0	20 438
Situation nette	150 477		142 156	121 718	170 914
Subventions d'investissement	357			160	197
TOTAL I	150 834	5 528		14 750	171 111

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires		28 481			28 481
TOTAL		28 481			28 481
TOTAL GENERAL		28 481			28 481
Dont dotations et reprises d'exploitation		28 481			

Une provision au titre des indemnités de départ à la retraite a été comptabilisée pour 28 481 euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	13 002	0	13 002
Clients douteux ou litigieux	42	42	
Autres créances clients	661	661	
Personnel et comptes rattachés	100	100	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	877	877	
Divers état et autres collectivités publiques	47 769	47 769	
Débiteurs divers	282	282	
TOTAL	62 733	49 731	13 002

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	60 000	60 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	9 681	9 681		
Personnel et comptes rattachés	43 908	43 908		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	77 443	77 443		
Autres impôts taxes et assimilés	56 950	56 950		
Autres dettes	7	7		
TOTAL	247 990	247 990		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	60 000			

Var Azur Linge a souscrit le 17/09/2020 un contrat de prêt garanti par l'Etat de 60 000 € auprès de la Caisse d'Epargne.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

Les stocks de consommables (emballages et lessives) ont été évalués à leur coût d'acquisition.

Les stocks de marchandises (centre de production et boutiques) ont été évalués à leur coût de revient.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	39 919
Total	39 919

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 186
Dettes fiscales et sociales	110 968
Total	115 154

Charges et produits constatés d'avance

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
ASP CUI-CAE	1 630
ASP CDDI	394 549
DIRECCTE FDI	78 176
DIRECCTE MODULATION	24 933
CONSEIL TUTORAT RSA	45 000
CONSEIL DEPARTEMENTAL CDDI	68 055
CONSEIL REGIONAL PAR SOCLE	32 000
AGEFIPH	7 554
Total	651 897

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	1
Employés	5
Total	6

Valorisation des contributions volontaires

Le total des contributions volontaires, au titre de l'exercice 2020, s'élève à 59 850 euros, réparti ainsi :

LOCAUX : mise à disposition gratuite

Plus de locaux mis à disposition

BENEVOLAT : salaires bruts des bénévoles de terrain estimés

* La Garde : 21 heures hebdomadaires soit à l'année 11 120 €

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- * Ste maxime : 35 heures hebdomadaires soit à l'année 18 540 €
- * Collectes (Antennes Secours Catholique) :
57 heures hebdomadaires soit à l'année : 30 190 €

TOTAL : 59 850 €

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Quote-part de subvention virée au rt	160	77700000
Total	160	
Charges exceptionnelles		
- Charges sur exercice antérieur	4 868	672
Total	4 868	

Transferts de charges

Nature	Montant
Remboursement UNIFORMATION	603
Remboursement IJSS et Prévoyance	254
Remboursement frais divers LFS	1 696
Prise en charge loyer Pont du Las/travaux	1 345
Prise en charge loyer Fréjus/Covid-19	1 134
Activité partielle	155 345
Prise en charge Mairie taxes emplacement/Covid-19	168
Total	160 545

Charges et produits sur exercices antérieurs

Nature	Montant	imputé au compte
Charges		
- Diocès Montéty- TF 2016-2017 et 2018	4 516	67200000
- Régularisation ASP CUI/CAE	352	67200014
Total	4 868	